

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Poun's Club

Bretagne de Marsan, le 22 mars 2011

Présents : Marie Holliger
Emmanuelle Gallouet
Georges Loubet
Yves Coulombeau

Excusés : Catherine Campana
René Poron
Alain Ducourneau

La séance est ouverte à 19 heures.

1. Communiqué du Président de la FFE :

Par courrier du 11 mars, le Président Lecomte met en garde les membres des organes déconcentrés de la FFE au regard du délit d'initié dans le contexte de la mise en place de paris en ligne sur certaines compétitions de CSO et de Horse-Ball. Cette remarque vise également les salariés desdits organes.

2. Licences 2011 :

Au 21 mars, il y a 578 licences T dans les Landes. Niveau équivalent à l'an dernier.

3. Projet de boucle équestre dans le Parc Naturel Régional Landes Gascogne :

Le projet, abandonné en 2002, a été relevé par Yves Coulombeau en collaboration étroite avec le Parc Naturel après avoir vérifié que les acteurs de l'époque étaient toujours partants. Il s'agit de créer une boucle équestre de 90 Km reliant 4 gîtes : Trensacq, Moustey, Pissos et Joué-Belin (33). Une fois cette réalisation inscrite au PDESI, il sera possible d'en faire un produit touristique à options, celles-ci étant développées par les gestionnaires des étapes.

Maintenant que les premiers contacts ont été pris sur le terrain, il est procédé au recrutement d'un stagiaire pour le travail de terrain. Ce recrutement sera finalisé en fin de semaine, son financement sera assuré par les subventions reçues du Conseil général. Un rendez-vous avec ce dernier est planifié pour le 07 avril.

4. Itinéraires du département :

Les associations, sur sollicitation d'Yves Coulombeau, ont travaillé sur les cartes. Ainsi, un Mugron - Samadet (Cavaliers du Gabas) peut être envisagé, de même qu'un Mont de Marsan – Suzan (Cavaliers du Bas-Armagnac). Sont en cours un Dax – Moliets (Cavaliers El Dorado).

En séance, Emmanuelle Gallouet propose un Biscarosse – Trensacq : proposition retenue.

Le débat porte également sur les trois fameux circuits ONF du littoral dont on ne connaît pas finalement la faisabilité. Il y aurait des réticences municipales par endroits, mais sans certitude.

Yves Coulombeau se rend en avril au Menusé pour un Saint Jean de Marsacq – Magescq et un Saint Jean de Marsacq – Hasparren.

Sur carte, le réseau commence à se tisser, ce n'est pas pour autant , loin de là, que tout est fait.

5. Equilandes :

Point de situation : la logistique (tentes, restauration, musique, animation, buvette, aménagement du site) est intégralement assurée par le CLAP Saint Justin (comité des fêtes).

Le tarif soumis au comité directeur est le suivant :

Engagement tout compris : 60 euros. Il comprend la prestation complète samedi et dimanche. Il s'applique également aux accompagnants.

Une réduction de 20 euros est appliquée aux licenciés FFE des Landes, qu'ils soient participants ou accompagnants.

Tarifs approuvés ; ils seront mis en ligne sur le site en fin de semaine.

Un groupe de cavaliers Equiliberté de Charente s'est inquiété auprès du Président de la possibilité de participer à Equilandes, ce que ce dernier leur a confirmé en leur expliquant le pourquoi du tarif préférentiel FFE et la nécessité de produire une assurance pour les non licenciés.

Un communiqué a été publié dans l'Estafette, un autre dans randonner à cheval, un contact a été pris avec Sud Ouest pour une prochaine communication.

Rendez-vous sur site samedi 26 mars à 10 heures avec l'Office de tourisme et le Maire pour valider les circuits et l'organisation générale (Yves Coulombeau, Georges Loubet, René Poron).

6. Foire aux dépliants :

Nous participons à la foire aux dépliants organisée par le comité départemental de tourisme le 31 mars à Soustons. Le but est de diffuser dans le réseau des offices de tourisme et principaux sites les dépliants « Les Landes à cheval » et les affiches Equilandes.

7. Frais de déplacement :

Maintenant que notre trésorerie est consolidée, il va être possible de prendre en charge un certain nombre de frais de déplacement, ceux-ci étant en expansion compte tenu des projets en cours.

Sur proposition du Président, le comité directeur décide que seront pris en compte, sur le barème fiscal, les frais kilométriques occasionnés par :

- Participation à une réunion justifiée par une convocation
- Déplacement lié aux travaux sur les itinéraires (lettre de mission du Président)
- Déplacement lié à Equilandes sur justification
- Devra être fournie la copie de la carte grise du véhicule. Ces dépenses seront ordonnancées par le Président et payées par le Trésorier.

Il est précisé que pourra être fait application de l'article 200 du Code général des impôts qui prévoit qu'en cas d'abandon par le bénéficiaire des frais lui étant dus par une association, cette somme est considérée comme un don et peut alors faire l'objet d'un abattement fiscal à son bénéfice. Une attestation sera alors produite à l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30. Rendez-vous est pris pour samedi à Saint-Justin.



Le 23 mars 2011

Le Président,



Yves Coulombeau

